

La réforme du 100 % santé (ou « zéro RAC* »)

*Zéro reste à charge

Une ambition : améliorer l'accès aux soins

Promesse de la campagne présidentielle, les mesures en faveur du « 100 % santé », encore appelé « zéro reste à charge* » entrent progressivement en vigueur. L'objectif de la réforme est d'améliorer pour tous l'accès à des soins de qualité en optique, dentaire et audiologie.

En effet, si le niveau de reste à charge des foyers est, en France, l'un des plus faibles parmi les pays de l'OCDE (8,3%), il demeure important sur ces trois postes, avec une prise en charge naturellement plus faible de l'Assurance Maladie, des prix librement fixés et souvent décorrélés des tarifs de remboursement.

Conséquences : pour les ménages les plus fragiles, des taux de renoncement aux soins élevés ou des taux d'appareillage insuffisants, en audiologie notamment.

Des paniers sans reste à charge dès 2020 ou 2021 selon les cas

A l'issue de la réforme, tous les contrats d'assurance complémentaire santé devront proposer le remboursement des « paniers 100 % santé », c'est à dire des dispositifs adaptés aux besoins essentiels, inclus dans les obligations au titre des contrats responsables.

Ces « paniers 100 % santé » seront remboursés intégralement, sans « reste à charge » pour l'assuré. (« zéro RAC »).

En savoir plus :
consulter la fiche « les paniers 100 % santé dans le détail ».

CALENDRIER

★ **PANIER OPTIQUE 100 % REMBOURSÉ :** remboursement total des lunettes.

★ **PANIER DENTAIRE 100 % REMBOURSÉ :** remboursement total d'une partie des prothèses dentaires.

★ **PANIER DENTAIRE 100 % REMBOURSÉ :** remboursement total de toutes les prothèses dentaires.

★ **PANIER AUDIOLOGIE 100 % REMBOURSÉ :** remboursement total des aides auditives.

à compter de
2020

à compter de
2021

En attendant, dès 2019, le remboursement des aides auditives s'améliore.

Les tarifs des aides auditives faisant l'objet du « panier audiologie 100 % remboursés » sont plafonnés à compter du 1^{er} janvier 2019 puis progressivement réduits. De plus, à cette date la base de remboursement de la Sécurité sociale sera progressivement augmentée jusqu'à 400 € en 2021.

En 2019, un appareillage coûtera en moyenne 200 € de moins par oreille ; en 2020, 250 € de moins. A compter de 2021, les équipements seront garantis sans reste à charge pour les aides auditives du « panier audiologie 100 % remboursé ».

La liberté de choix : un principe préservé

Dans chacun des domaines couverts par la réforme, les assurés conservent la possibilité de choisir des prestations non incluses dans les « paniers 100 % santé », pour lesquelles les tarifs sont libres, et remboursées par leur complémentaire santé dans les conditions définies par leur contrat.

Cependant, le plafond de prise en charge des montures par les contrats santé complémentaires diminuera dans ce cas de 150 à 100€.

MISE EN CONFORMITÉ DES CONTRATS

Parce que la proximité est inhérente à son identité, Audiens sera au plus près des branches professionnelles, des entreprises et des particuliers pour accompagner la mise en conformité de l'ensemble des contrats avant le 1^{er} janvier 2020.

Nous déploierons à cet effet des supports pédagogiques sur la réforme et le mode d'emploi des nouveaux paniers de soins.



Audiens, la référence sociale et professionnelle

« L'action d'Audiens, groupe de protection sociale à but non lucratif, est fondée sur le service de l'intérêt général et l'exigence d'un engagement sur le long terme. Des garanties fortes pour la qualité de la gestion, la productivité et la recherche du juste équilibre entre les prestations et des tarifs négociés. Le groupe a toujours contraint les augmentations de cotisations santé aux seules exigences de l'équilibre et de la pérennité des contrats.

Retraite, santé, prévoyance, médical et prévention, accompagnement solidaire et social, assurance de biens, congés spectacles..., Audiens est le référent social de la culture et de la création. Son ambition : humaniser la relation avec ses adhérents, sécuriser les parcours professionnels, simplifier le service, accompagner le changement. À travers ses services, Audiens place l'humain au cœur de son projet, avec pour objectifs de préserver le capital santé et le bien-être au travail, favoriser le maintien dans l'emploi et valoriser le lien social.

À ce titre, Audiens se félicite d'une réforme qui démocratise l'accès aux soins, dans un esprit de justice sociale ».

★ **Odile Tessier**
Directeur général d'Audiens

L'accès aux soins : notre priorité

Aides sociales, notamment en matière de dépenses de santé lourdes et imprévues, investissement dans la prévention et l'innovation, pédagogie sur l'optimisation des dépenses de santé... , Audiens s'est toujours attaché, depuis sa création, à garantir l'accès aux soins et limiter le reste à charge de ses adhérents.

Sévéane, le réseau de soins choisi par Audiens, constitue déjà un véritable outil d'économies pour les salariés. Il permet d'accéder à des tarifs négociés auprès de milliers de professionnels de santé, dentistes, opticiens, audioprothésistes, partout en France. Sévéane donne accès à :

- ★ **2 100 audioprothésistes**, pour une baisse moyenne de 20 à 60% des tarifs en fonction de l'équipement choisi ;
- ★ **4 500 chirurgiens-dentistes**, avec une réduction moyenne de 15% sur les prothèses dentaires par rapport à la moyenne locale ;
- ★ **3 450 opticiens**, pour une baisse moyenne des tarifs de 40% sur les verres, 15% sur les montures.

Utiliser le réseau Sévéane est une démarche libre ne représentant aucune obligation pour les assurés.

Difficultés financières, retour à l'emploi, préparation à la retraite, soutien psychologique et assistance sociale, garde d'enfants...

Audiens affirme sa vocation solidaire et sociale en étant présent auprès des personnes pour les accompagner, à tout âge et tout au long de la vie, quelles que soient leurs fragilités. Favoriser l'accès aux soins, c'est aussi s'investir dans le bien-être des personnes. Cette vocation immuable et désintéressé, se concrétise par l'accompagnement de 25 000 professionnels par an et l'octroi de 2,5 M € d'aides individuelles en 2018.

L'accès aux soins, c'est enfin garantir aux clients la mise à disposition de solutions innovantes, qui favorisent la prévention et la prise en charge sanitaire des personnes. Avec le déploiement de **services de e-santé** innovants tels que MédecinDirect et Deuxième Avis, la proximité qu'Audiens entretient avec ses publics se fait digitale : accessibles sans surcoût et sans carence, répondant à toutes les situations de santé, des soins courants jusqu'aux pathologies les plus lourdes, ces solutions sont notre réponse à la problématique de désertification médicale et la mobilité inhérente à l'exercice d'un métier dans la culture.

Au cœur des ambitions d'Audiens, **le Pôle Santé Bergère**, lieu d'excellence médicale dédié aux professionnels de la culture et ouvert à tous, accueillera ses premiers patients fin 2019, au cœur de Paris. Equipé de matériel de haute technologie, dont un IRM, il comptera une centaine de médecins et chirurgiens-dentistes, une pluridisciplinarité qui facilitera la prise en charge personnalisée et globale du patient. Celui-ci bénéficiera d'un accompagnement de qualité avec Audiens Care, offre de soins et de prévention d'Audiens, et le CMB, service de santé au travail des professions culturelles.

A travers la pluridisciplinarité de son offre, Audiens est plus que jamais mobilisé aux côtés des professionnels de la culture et de la création, en gardant à l'esprit sa valeur fondatrice : **la solidarité.**